

NOUVEAUTES TAXE DE SEJOUR 2025

A compter du 01^{er} janvier 2025, les tarifs de la taxe de séjour évoluent.

La taxe de séjour, acquittée par les vacanciers, concerne tous les types d'hébergements touristiques.

La taxe de séjour constitue une ressource importante pour le développement touristique de la station, en finançant notamment les investissements touristiques conséquents et les subventions versées par la commune aux deux offices de tourisme.

Grille tarifaire taxe de séjour 2025 :

Catégories d'hébergements	Nouveaux tarifs Morzine 2025 (par personne et par nuit)
• Palaces	4,80 €
• 5 étoiles (hôtels, résidences et meublés)	3,50 €
• 4 étoiles (hôtels, résidences et meublés)	2,60 €
• 3 étoiles (hôtels, résidences et meublés)	1,70 €
• 2 étoiles (hôtels, résidences et meublés) • Villages de vacances (4 et 5 étoiles)	1,00 €
• 1 étoile (hôtels, résidences et meublés) • Villages de vacances (1, 2 et 3 étoiles), Chambres d'hôtes, Auberges collectives	0,80 €
• Terrains de camping et de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24H	0,60 €
• Terrains de camping et de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,20 €
Hébergements non classés ou en attente de classement (hors plein air)	5 %
<p>Il est appliqué un taux de 5% du prix de la nuitée par personne, dans la limite du tarif le plus élevé soit 4,80€.</p> <p>Calcul de la taxe de séjour :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. 5% X (montant HT de la nuitée / nombre total de personnes) 2. A multiplier par le nombre d'adultes et de nuits 	

Attention : vous devez communiquer à la mairie toute décision de classement/label, dans le mois suivant celle-ci.

Pour tous renseignements utiles, contact régisseur taxe de séjour :

Maryline BOINNARD - Mairie de Morzine

Tel. 04 50 79 04 92 - maryline.boinnard@morzine.fr